

Mémorial  **Memorial**
du des
Grand-Duché de Luxembourg. **Großherzogtums Luxemburg.**

Mardi, 22 janvier 1935.

N^o 5.

Dienstag, 22. Januar 1935.

Arrêté du 18 janvier 1935, modificatif de celui du 23 mai 1932, concernant l'importation et le transit des bêtes bovines, porcines, ovines et caprines.

*Le Ministre d'Etat,
Président du Gouvernement,*

Revu son arrêté du 23 mai 1932, concernant l'importation et le transit des bêtes bovines, porcines, ovines et caprines ;

Après délibération du Gouvernement en Conseil ;

Arrête :

Art. 1^{er}. L'art. 1^{er}, l'art. 2, al. 1 et 2 et l'art. 3, al. 1, du susdit arrêté du 23 mai 1932, sont remplacés par les dispositions ci-après :

« L'importation par toutes frontières dans le » Grand-Duché de bêtes des espèces bovine, porcine, ovine et caprine est soumise à la production » d'une licence à délivrer par la Commission des » licences instituée par les arrêtés des 8 janvier et » 18 février 1932. »

Art. 2. Toutes les autres dispositions du susdit arrêté du 23 mai 1932 resteront en vigueur, sauf qu'à l'art. 2, 1, 3^o le samedi est ajouté comme jour d'importation.

Art. 3. Le présent arrêté sera publié au *Mémorial* pour entrer en vigueur le jour de sa publication.

Luxembourg, le 18 janvier 1935.

*Le Ministre d'Etat,
Président du Gouvernement,
Jos. Bech.*

Beschluß vom 18. Januar 1935, in Abänderung desjenigen vom 23. Mai 1932, betr. die Ein- und Durchfuhr von Rindvieh, Schweinen, Schafen und Ziegen.

*Der Staatsminister,
Präsident der Regierung,*

Nach Wiedereinsicht seines Beschlusses vom 23. Mai 1932, betr. die Ein- und Durchfuhr von Rindvieh, Schweinen, Schafen und Ziegen;

Nach Beratung der Regierung im Konseil;

Beschließt:

Art. 1. Art. 1 und Art. 2, Abs. 1 und 2, sowie Art. 3, Abs. 1 obenerwähnten Beschlusses vom 23. Mai 1932, sind durch nachstehenden Bestimmungen ersetzt:

„Die Einfuhr ins Großherzogtum, über alle Grenzen, von Tieren der Rinder-, Schweine-, Schaf- und Ziegenrasse unterliegt der Beibringung einer Spezialermächtigung, die von der durch die Beschlüsse vom 8. Januar und 18. Februar 1932 eingesetzten Lizenzkommission ausgestellt wird.“

Art. 2. Alle übrigen Bestimmungen obenerwähnten Beschlusses vom 23. Mai 1932, bleiben in Kraft; außerdem wird bei Art. 2, 1, 3) der Samstag als Einfuhrtag beigelegt.

Art. 3. Dieser Beschluß tritt am Tage seiner Veröffentlichung im „Memorial“ in Kraft.

Luxemburg, den 18. Januar 1935.

*Der Staatsminister,
Präsident der Regierung,
Jos. Bech.*

Arrêté du 18 janvier 1935, modificatif de celui du 23 mai 1932, concernant l'importation de viande fraîche.

*Le Ministre d'Etat,
Président du Gouvernement,*

Revu son arrêté du 23 mai 1932, concernant l'importation de viande fraîche;

Après délibération du Gouvernement en Conseil;

Arrête :

Art. 1^{er}. L'art. 1^{er} du susdit arrêté du 23 mai 1932, est remplacée par la disposition ci-après :

» Sans préjudice des dispositions de la loi du 28 mars 1903, concernant le contrôle des viandes importées de l'étranger, l'importation par toutes frontières dans le Grand-Duché de viandes fraîches est soumise à la production d'une licence d'importation à délivrer par la Commission des licences instituée par les arrêtés des 8 janvier et 18 février 1932.

» L'art. 5 est supprimé.

Art. 2. Toutes les autres dispositions du susdit arrêté du 23 mai 1932, resteront en vigueur.

Art. 3. Le présent arrêté sera publié au *Mémorial* pour entrer en vigueur le jour de sa publication.

Luxembourg, le 18 janvier 1935.

*Le Ministre d'Etat,
Président du Gouvernement,
Jos. Bech.*

Arrêté du 18 janvier 1935, concernant l'importation et le transit des produits azotés.

*Le Ministre d'Etat,
Président du Gouvernement,*

Vu l'arrêté grand-ducal du 29 août 1931, concernant l'importation et le transit des produits azotés;

Après délibération du Gouvernement en Conseil;

Arrête :

Art. 1^{er}. L'importation et le transit des produits azotés sont soumis à la production d'une licence à délivrer par la Commission des licences instituée par les arrêtés des 8 janvier et 18 février 1932.

Beschluß vom 18. Januar 1935, in Abänderung desjenigen vom 23. Mai 1932, betreffend die Einfuhr vom frischem Fleisch.

*Der Staatsminister,
Präsident der Regierung,*

Nach Wiedereinsicht seines Beschlusses vom 23. Mai 1932, betr. die Einfuhr vom frischem Fleisch;

Nach Beratung der Regierung im Konseil;

Beschließt:

Art. 1. Art. 1 des vorerwähnten Beschlusses vom 23. Mai 1932, ist durch nachstehende Bestimmung ersetzt:

„Unbeschadet der Bestimmungen des Gesetzes vom 28. März 1903, betreffend die Kontrolle des aus dem Auslande eingeführten Fleisches unterliegt die Einfuhr ins Großherzogtum, über alle Grenzen, von frischem Fleisch der Beibringung einer Spezialermächtigung, die von der durch die Beschlüsse vom 8. Januar und 18. Februar 1932, eingesehten Lizenzkommission ausgestellt wird.“

„Art. 5 ist abgeschafft.“

Art. 2. Alle übrigen Bestimmungen des vorerwähnten Beschlusses vom 23. Mai 1932 bleiben in Kraft.

Art. 3. Dieser Beschluß tritt am Tage seiner Veröffentlichung im „Memorial“ in Kraft.

Luxemburg, den 18. Januar 1935.

*Der Staatsminister,
Präsident der Regierung,
Jos. Bech.*

Beschluß vom 18. Januar 1935, über die Ein- und Durchfuhr stickstoffhaltiger Produkte.

*Der Staatsminister,
Präsident der Regierung,*

Nach Einsicht des Groß. Beschlusses vom 29. August 1931, betr. Ein- und Durchfuhr stickstoffhaltiger Produkte;

Nach Beratung der Regierung im Konseil;

Beschließt:

Art. 1. Die Ein- und Durchfuhr stickstoffhaltiger Produkte unterliegt der Beibringung einer Spezialermächtigung, die von der durch die Beschlüsse vom 8. Januar und 18. Februar 1932 eingesehten Lizenzkommission ausgestellt wird.

Art. 2. Le présent arrêté sera publié au *Mémorial* pour entrer en vigueur le jour de sa publication.
Luxembourg, le 18 janvier 1935.

*Le Ministre d'Etat,
Président du Gouvernement,
Jos. Bech.*

Art. 2. Dieser Beschluß tritt am Tage seiner Veröffentlichung im „Memorial“ in Kraft.
Luxemburg, den 18. Januar 1935.

Der Staatsminister,
Präsident der Regierung,
Jos. Bech.

Avis. — Ordre de la Couronne de Chêne. — Par arrêtés grand-ducaux du 21 janvier 1935, les grades suivants dans l'ordre de la Couronne de chêne ont été conférés :

a) *le grade de Commandeur :*

à MM. *Faber Georges*, conseiller d'Etat ; *Heuertz Ernest*, président de la Cour supérieure de justice ; *Klein Edmond*, président de la Section des sciences naturelles de l'Institut grand-ducal et professeur hon., Luxembourg ; *Manternach François*, directeur hon. de l'Athénée, Luxembourg ; *Sax J.-B.*, conseiller d'Etat ; *Schmit Etienne*, Directeur général des travaux publics, du commerce et de l'industrie ; *Soisson Guillaume*, ancien Directeur général et professeur hon., Luxembourg.

b) *le grade d'Officier :*

à MM. *Bach Joseph*, ancien conseiller à la Cour supérieure de justice, directeur général de la Compagnie d'assurances « Le Foyer », Luxembourg ; *Cahen Marcel*, député et échevin, Luxembourg ; *Carmes Joseph*, conseiller de Gouvernement ; *Faber Gustave*, directeur de l'école industrielle et commerciale, Luxembourg ; *D^r Feligen Ernest*, médecin, Luxembourg ; *Funck Henri*, industriel, président de la Fédération des sapeurs-pompier, Neudorf ; *Gallé Jacques*, député, Luxembourg ; *Hansen Joseph*, professeur au gymnase, Luxembourg ; *Jaques Edouard*, directeur des Postes, Télégraphes et Téléphones ; *Kass Mathias*, professeur au gymnase, Luxembourg ; *Kaysers Prosper*, géomètre en chef du cadastre ; *Kirsch-Puricelli Nicolas*, ancien chargé d'affaires du Grand-Duché à Berlin ; *Klein Adolphe*, député, Mondorf-les-Bains ; *D^r Knaff Edmond*, médecin, Luxembourg ; *Krombach Charles*, député, Dudelange ; *Manternach Jean-Pierre*, directeur de l'école industrielle et commerciale, Esch-s.-Alz. ; *Oster Edouard*, directeur du Lycée de jeunes filles, Luxembourg ; *Philippe Albert*, député et échevin, Luxembourg ; *Schaack Léon*, conseiller à la Cour supérieure de justice ; *Schmit François*, inspecteur à la Direction des Postes ; *Simmer Nicolas*, directeur de l'école normale d'instituteurs, Luxembourg ; *Stumper Armand*, greffier de la Chambre des députés ; *Wagner Joseph*, directeur du gymnase de Luxembourg ; *Wagner Alphonse*, directeur d'usine, Burbach ; *Ziegler von Ziegleck, Victor*, inspecteur régional des douanes.

c) *le grade de Chevalier :*

à MM. *Alzin Constant*, vice-président du tribunal d'arrondissement, conseiller hon. à la Cour supérieure de justice ; *Angel Jean*, conseiller à la Cour supérieure de justice ; *Anter Aloyse*, directeur de l'hospice du Rham, Luxembourg ;

Beck Henri, secrétaire communal, Luxembourg ; *Mlle Beffort Anne*, professeur au Lycée de jeunes filles, Luxembourg ; *Blanc Nicolas*, caissier de banque en retraite, Luxembourg ; *Bormann J.-B.*, curé-doyen ; *Grevenmacher* ; *Brisbois J.-P.*, conducteur des travaux publics, Clervaux ; *Buchler Bernard*, † sténographe de la Chambre des députés, Luxembourg ;

Clemen J.-P.-Daniel, chef de bureau à la Direction des Postes ; *Clement Joseph*, contrôleur des douanes, Luxembourg ; *Curot Jean*, professeur à l'école d'artisans ;

Decker Othon, député, Echternach ; *Droit Bernard*, professeur à l'école d'artisans ; *Dupong J.-P.*, professeur au gymnase, Luxembourg ;

Etiennes Emile, directeur de la Fédération des industriels, Luxembourg ; *Even* Dominique, conducteur des travaux publics, Wiltz ; *Ewart* Nicolas, percepteur des Postes, Rodange ;

Faber Joseph, commissaire de district, Grevenmacher ; *Feltes* Jean, professeur à l'école industrielle et commerciale, Luxembourg ; *Feyder* Pierre, percepteur honoraire des postes, Luxembourg ; *Flick* J., directeur de minières, Rodange ; *Frieden* Pierre, desservant pensionné, Peppange ;

Gengler Henri, député, Reichlange ; *Godar* Pierre, conseiller à la Chambre des comptes ; *Gørgen* Ernest, conseiller de Gouvernement ; *Gosselin* Edouard, chef de station aux chemins de fer Prince Henri, Belval ;

Hamilius Emile, président de l'Ex-Militärverband, Luxembourg ; *Hannes* Gustave, contrôleur des douanes, Luxembourg ; *Harpos* Joseph, contrôleur des douanes, Luxembourg ; *Hein* Nicolas, professeur et homme de lettres, Luxembourg ; *Heinen* Bernard, percepteur des postes, Bettembourg ; *Hentgen* Gustave, chef de bureau du service agricole ; *Hess* Joseph, professeur et homme de lettres, Luxembourg ;

Jacoby Aloyse, lieutenant en 1^{er}, commandant d'arrondissement de gendarmerie, Esch-s.-Alz. ; *Jung* Jacques, inspecteur des chemins de fer en retraite, Luxembourg ;

Kauffmann Guillaume, professeur au Séminaire, Luxembourg ; *Kaysor* J.-P., curé-doyen, Echternach ; *Kaysor* Théodore, géomètre aux chemins de fer Guillaume-Luxembourg, Luxembourg ; *Kintzélé* Jacques, agronome et homme de lettres, Scherfenhof ; *König* Lucien, professeur et hommes de lettres, Luxembourg ; *Kolbach* Jos., conseiller à la Cour supérieure de justice ; *Konsbruck* J.-P., contrôleur des douanes, Bettembourg ; *Kutter* Paul, conducteur des travaux publics, Luxembourg ;

D^r *Lamborelle* Ernest, député, Redange-s.-Attert ; *Laplanche* Jos., inspecteur des douanes, Luxembourg ; *Laval* Léon, ingénieur, vice-président de la Chambre de commerce, Luxembourg ; *Lenz* Eugène, chef de section aux chemins de fer Prince Henri, Luxembourg ; *Lewack* Emile, contrôleur des douanes, Luxembourg ; *Limpach* Jean, professeur au gymnase, Echternach ; *Linster* Bernard, desservant pensionné, Bonnevoie ;

Mack Frédéric, chanoine, directeur de l'Oeuvre de la charité, Luxembourg ; *Martiny* Philippe, receveur des contributions, Diekirch ; *Margut* Nicolas, professeur au gymnase, Luxembourg ; *Médinger* Paul, professeur au gymnase, Luxembourg ; *Metzdorff* Jean, conseiller de Gouvernement ; *Moussat* Eugène, professeur de dessin à l'école industrielle et commerciale, Esch-s.-Alz. ; *Muller* Pierre, chef de bureau à la direction des postes ; *Muller* Nicolas, chef de bureau au Gouvernement ; *Muller* Pierre, professeur au lycée de jeunes filles, Luxembourg ; *Muller* René, vice-président du Conseil d'administration de l'Arbed, Luxembourg ;

Namur Léon, pharmacien, Echternach ; *Neiers* Jean, administrateur de la caisse régionale de maladie, Luxembourg ; *Neiers* Nicolas, professeur au gymnase, Luxembourg ; *Nepper* Edouard, directeur de minières, Rumelange ; *Næsen* Jacques, professeur au Lycée de jeunes filles, Esch-s.-Alz. ; *Næsen* Valentin, député et bourgmestre, Steinfort ; *Noppeney* Marcel, avocat et homme de lettres, Luxembourg ;

Ourth Félix, professeur à l'école industrielle et commerciale, Luxembourg ;

Palgen Paul, ingénieur et homme de lettres, Liège ; *Petit* Nic., architecte de la ville de Luxembourg ; *Philippart* Léon, percepteur des postes, Diekirch ; *Pierret* Edouard, professeur à l'Ecole normale d'instituteurs ;

Regenwetter Michel, chef de bureau au Gouvernement ; *Reichling* Charles, professeur à l'Ecole industrielle et commerciale, Esch-s.-Alz. ; *Réis* Nicolas, commissaire de police, Esch-s.-Alz. ; *Rewenig* Pierre, secrétaire de l'Office de statistique ; *Ries* Bernard, curé-doyen, Remich ; *Rockenbrod* Paul, conducteur des travaux publics, Diekirch ;

Servais Georges, chef de laboratoire, Rodange ; *Simmer* Louis, conseiller de Gouvernement ; *Schaach* Pierre, conseiller à la Cour supérieur de justice ; *Schammo* Jos., géomètre du cadastre, Cap ; *Schamen* Ferdinand, receveur des contributions, Echternach ; *Schaul* Jules, directeur du service d'hygiène, Luxembourg ; *Scheer* François, receveur des contributions, Wiltz ; *Scheer* Jean, secrétaire de la commission spéciale chargée de l'exploitation du théâtre, Luxembourg ; *Schlessor* Paul, receveur des contributions, Luxembourg-Eich ; *Schmit* Jean-Pierre, employé de banque, Luxembourg ; *Schneidesch* Jean-Nicolas, bâtonnier, Luxem-

bourg ; *Sprank* Henri, employé de banque, Luxembourg ; *Stoffel* Henri, professeur à l'École agricole, Ettelbruck ; *Stoffels* Joseph, aumônier de la Colonie luxembourgeoise, Paris ; *Stumper* Hubert, 2^e commissaire du Gouvernement pour les chemins de fer ; *Sturm* Alphonse, directeur de banque, Luxembourg ;

· *M^{lle} Texdor* Marguerite, inspectrice de l'enseignement primaire, Luxembourg ; *Theisen* J.-B., percepteur des postes, Wiltz ; *Tibesar* Léon, inspecteur des douanes, Luxembourg ; *Tibesart* Michel, receveur des contributions, Cap ;

· *Wagener* Georges, chef de service à la Caisse d'épargne, Luxembourg ; *Wagner* J.-B., chef de bureau aux chemins de fer Prince Henri, Pétange ; *Wagner* Nicolas, propriétaire, Manternach ; *Wagner* Victor, professeur de religion aux écoles normales ; *Warher* Jean-Charles, chef de bureau à la Direction des postes ; *Weber* Emile, secrétaire des chemins de fer en retraite, Pfaffenthal ; *Weis* Joseph-Michel, directeur de la police locale étatisée ; *Weis* Nicolas, chanoine, curé-doyen, Diekirch ; *Westor* J.-P., conseiller à la Cour supérieure de justice ; *Weydert* Mathias, chef de service du Crédit foncier, Luxembourg ; *Weydert* Victor, inspecteur à l'office des assurances sociales ; *Weydert* Nicolas-Eloi, chargé de cours au gymnase, Luxembourg ; *Wiltzius* Jean-Pierre, député, Schwebsange ; *Winter* Joseph, chef de section aux chemins de fer Prince Henri, Pétange ; *Wirion* Auguste, ingénieur d'arrondissement des travaux publics, Luxembourg ; *Wirion* Edmond, professeur au gymnase, Luxembourg ;

· *Zettinger* Joseph, professeur au séminaire, Luxembourg.

d) la Médaille en vermeil :

à MM. *Anen* Mathias, sous-chef de bureau des Postes, Differdange ; *Anen* Pierre, receveur communal, Hespérange ; *Arens* Jean-Alphonse, membre de l'association des hôteliers, Redange-s.-A. ;

· *Becker* Félix, instituteur primaire supérieur, Dudelange ; *Birnbaum* Jean, chef d'atelier à l'école d'artisans, Luxembourg ; *Bix* Edouard, contre-maître principal aux chemins de fer P. H., Pétange ; *Brouch*, sœur Xavier, institutrice, Bonnevoie ;

· *Cravat* Nicolas, membre de l'association des hôteliers, Luxembourg ;

· *Demuth* Jean, instituteur en retraite, Vichten ; *Droit* Nicolas, maréchal-des-logis chef de gendarmerie ;

· *Ewert*, sœur Paul, institutrice primaire supérieure, Remich ;

· *Faber* J.-P., chef d'atelier des chemins de fer en retraite, Luxembourg ;

· *Gaspar*, sœur Marie, professeur à l'école normale d'institutrices, Walferdange ; *Georges* Henri, receveur communal en retraite, Beaufort ; *Glesener* Martin, maréchal-des-logis chef de gendarmerie ; *Glesener* Michel, receveur des douanes, Dudelange ; *Gloden*, sœur Aloysia, institutrice, Hollerich ; *Gluck* Joseph, chef de station des chemins de fer P. H., Belvaux-Soleuvre ; *Gäbel* Arthur, prote d'imprimerie, Luxembourg ; *Gäbel* Edouard, rédacteur, Luxembourg ; *Graas* Jean, maréchal-des-logis chef de gendarmerie ;

· *Hammerel* Joseph-Achille, sous-chef de bureau des Postes, Luxembourg ; *Harpes* Adolphe, secrétaire technique aux chemins de fer e. r., Luxembourg ; *Hary* Guillaume, comptable à l'administration communale, Luxembourg ; *Heintz*, sœur Marie, professeur à l'école normale d'institutrices, Walferdange ; *Hencks* Guillaume, instituteur en retraite, Troisvierges ; *Hoffmann* François, sous-chef de bureau à l'administration communale, Luxembourg ;

· *Jeitz* Jean, instituteur en retraite, Esch-sur-Alzette ;

· *Kieffer* Henri, instituteur, Hollerich ; *Kuntgen* Jean-Pierre, président de l'association des patrons-pâtisseries, Luxembourg ; *Kremer*, sœur Marguerite-Marie, institutrice, Hollerich ;

· *Lambert* Urbain, ancien bourgmestre, Bourglinster ; *Leguil* Nicolas, instituteur primaire supérieure, Bettembourg ; *Lesch* Théodore, instituteur en retraite, Bissen ; *Leyder* Charles-Nicolas, commis aux écritures des douanes, Luxembourg ; *Ludwig* Willibrord, commis-dirigeant des douanes, Luxembourg ;

· *Monster* Philippe, instituteur, Rodange ; *Mertens* J.-P., instituteur primaire supérieur, Wiltz ; *Mobitor* Jean-Pierre, instituteur en retraite, Aitwies ;

Namur Georges, vice-président de l'association des patrons-pâtisseries, Luxembourg ; *Neyens* Paul, instituteur primaire supérieur, Troisvierges ;

Olinger Philippe, commissaire de police, Differdange ;

Patry Jean, ancien bourgmestre, Medernach ; *Pfeiffenschneider* Marguerite, répétitrice au lycée de jeunes filles, Luxembourg ; *Pier* Jean, instituteur, Hollerich ; *Proth* Nicolas, chef de laboratoire, Esch-s.-Alz. ;

Reichling François, sous-percepteur des postes, Bonnevoie ; *Reinard* Alex, vice-président de la Société royale des anciens sous-officiers de l'Armée belge, Luxembourg ; *Rosch* Henri, instituteur en chef, Diekirch ; *Ruppert*, sœur Séraphine, institutrice, Strassen ;

Schaul, sœur Colète, institutrice en retraite, Eischen ; *Schmit* Edouard, instituteur en retraite, Obercorn ; *Schmit-Hoffmann* Michel, bourgmestre, Scheidgen ; *Schmit* Théodore, conducteur des travaux communaux, Luxembourg ; *Steinmetzer* Nicolas, instituteur, Rosport ; *Stoffels* J.-P., Obergütervorsteher aux chemins de fer Guillaume-Luxembourg, Luxembourg ;

Thill Jacques, instituteur primaire supérieur, Remich ; *Thill* Martin, secrétaire au parquet, Luxembourg ; *Thillges*, sœur Arsène, institutrice primaire supérieure, Pétange ; *Thomas* M., institutrice, Hamm ;

Weimerskirch François, sous-chef de bureau des postes, Luxembourg ; *Welter* Nicolas, instituteur, Schiff-lange ; *Wengler* Michel, membre du Comité-directeur de la Fédération des comices viticoles, Grevenmacher ; *Wiesebach* Félix, commissaire de police, Diekirch ; *Wiseler* Théodore, instituteur en retraite, Wiltz ; *Witry* Jean, président de la Chambre des métiers, Esch-s.-Alz.

e) la Médaille en argent :

à MM. *Adam* J.-P., gardien des établissements pénitentiaires e. r., Neudorf ; *Arendt* Jean, gardien contre-maître des établissements pénitentiaires, Luxembourg ; *Arens* Albert, brigadier des douanes, Wasserbillig ; *Ast* Gérard, musicien de 1^{re} classe, sergent-major, Luxembourg ;

Barthels Pierre, brigadier de police, Mersch ; *Bartholomey* Jean, agent des postes de 1^{re} classe, Useldange ; *Baur* Marguerite, institutrice, Luxembourg ; *Beauvent* Jean, employé d'usine, Rollingergrund ; *Becker* Jean, agent des postes de 2^{me} classe, Kehlen ; *Beicht* Pierre, maître de chant au gymnase de Luxembourg ; Mlle *Berg* Léonie, maîtresse de couture, Luxembourg ; *Bertrang* J.-P., membre du Comité du Handwerker-Unterstützungsverein, Larochette ; *Biwier* Marguerite, institutrice, Dudelange ; *Blaat* Nicolas, assistant aux chemins de fer Guillaume-Luxembourg, Luxembourg ; *Bohnenberger* Nicolas, musicien de 1^{re} classe, sergent-major, Luxembourg ; *Bork* François, comptable, Diekirch ; *Bosseler-Muller* Nicolas, échevin, Dippach ; *Bourscheid* François, membre de la Philharmonie Municipale, Diekirch ; *Braas* Michel, instituteur, Echternach ; *Brandenbourger* Jacques, membre du comité de la Fédération des maîtres-bottiers, Luxembourg ;

Cathrein J.-P., brigadier-chef de police, Differdange ; *Clement* Jacques, chef-cantonnier en retraite, Luxembourg ; *Conter* Eugène, employé d'usine, Esch-s.-Alz. ; *Conter* Nicolas, président de la Fédération des maîtres-tailleurs, Luxembourg ; *Cruchten* Michel, chef-garde principal aux chemins de fer Prince Henri, Pétange ;

Deitz Dominique, sous-assistant aux chemins de fer Guillaume-Luxembourg, Dudelange ; *Dornseiffer* Pierre, secrétaire et trésorier du cinéma scolaire, Luxembourg ; *Dornseiffer* Théophile, clerc de notaire, Luxembourg ; *Dutreux* J.-P., sous-assistant aux chemins de fer Guillaume-Luxembourg, Luxembourg ;

Eilenbecker Jules, échevin, Greisch ; *Elsen* J.-P., membre de l'Ex-Militärverband, Luxembourg ; *Engel* Jean, échevin, Bissen ; *Ewert* Nicolas, instituteur en retraite, Contern ;

Fassbinder Pierre, assistant des chemins de fer e. r., Dudelange ; *Fay* Henri, instituteur, Doennange ; *Felten*, sœur Gabrielle, institutrice, Niedercorn ; *Feyen* Nicolas, président de l'Union commerciale et professionnelle, Luxembourg ; *Fisch* Pierre, échevin, Hemsthal ; *Fischbach*, sœur Symphorose, institutrice, Differdange ; *Falschette* Nicolas, vice-président de l'Harmonie Municipale, Esch-s.-Alz. ; *Fouarge* Nicolas,

officiant à la Cour grand-ducale, Luxembourg ; *Franck* Jean-Nicolas, brigadier de gendarmerie ; *Frantz* Michel, brigadier de gendarmerie ;

Gangler Jules, secrétaire de l'Association des Luxembourgeois en France, section de la Moselle, Metz ; *Gillen* Louis, agent des postes de 2^e classe, Lintgen ; *Glesener* Camille, brigadier-chef de police, Rumelange ; *Göbel* François, ouvrier, Diekirch ; *Görgen* Clément-Willibrord-Eugène, brigadier de gendarmerie ; *Görgen* Jean-Pierre, instituteur en retraite, Burmerange ; *Gonner* J.-B., employé d'usine, Schleifmühl ; *Graas* Nicolas-Gustave, brigadier de gendarmerie ; *Greiveldinger* Suzanne, institutrice, Belvaux ; *Grosch* Jean-Nicolas, commandant de sapeurs-pompiers, Bettembourg ;

Haas Nicolas, échevin, Oberwampach ; *Hannes*, sœur Amalberge, institutrice, Kayl ; *Hatto* Charles, vice-président de la Caisse générale de prévoyance du Grand-Duché, Bonnevoie ; *Hausemer* Félix, commandant, président du corps des sapeurs-pompiers, Hagen ; *Heck* Emile-Nicolas, musicien de 2^e classe, sergent-major hon., ; *Heintz* Jean, instituteur, Luxembourg-Bonnevoie ; *Hellenbrand* Charles, prote d'imprimerie, Luxembourg ; *Hemes* Isidore, instituteur, Luxembourg ; *Herber* Pierre, gardien des Etablissements pénitentiaires, Luxembourg ; *Hetto* Léon, employé en retraite, Luxembourg ; *Heuschling* Victor, garde-forestier en retraite, Itzig ; *Heyart* Joseph, chef de train aux chemins de fer Guillaume-Luxembourg, Bettembourg ; *Hoffmann* Théodore, brigadier honoraire de gendarmerie ; *Hornick* Joseph, employé de la Recette générale, Luxembourg ; *Hostert* J.-B., brigadier des douanes, Bettembourg ;

Jacoby Guillaume, instituteur primaire supérieur, Mersch ; *Jacoby* Hubert, instituteur, Waldbillig ; *Jeitz* Martin, secrétaire communal, Bertrange ; *Jenen* Elise, maîtresse sage-femme de la Maternité, Luxembourg ; *Jung* Nicolas, mécanicien aux chemins de fer, Bonnevoie ;

Kaufmann, sœur Barthélémy, directrice de l'école gardienne, Boxhorn ; *Kayl* Nicolas, échevin, Kahler ; *Kayser* Catherine, institutrice en retraite, Niedercorn ; *Kieffer* Nicolas, commandant instructeur des sapeurs-pompiers professionnels, Luxembourg ; *Kieffer* Pierre, instituteur, Luxembourg ; *Kieffer* Suzanne, institutrice, Keispelt ; *Kirpach*, sœur Anne, institutrice, Differdange ; *Kirpach* Jean, secrétaire communal, Leudelange ; *Klein* Nicolas, brigadier des douanes, Differdange ; *Klopp* Jean-Antoine, cultivateur, Nospelt ; *Körperich* Catherine, institutrice, Muhlenbach ; *Kolbach* Edgard, trésorier de l'association des Luxembourgeois en France, section de la Moselle, Metz ; *Krack* Nicolas, commandant des sapeurs-pompiers Heiderscheid ; *Krantz* Joseph, assistant aux chemins de fer Guillaume-Luxembourg, Luxembourg ; *Kremer* Victor, maître de gymnastique à l'école industrielle et commerciale, Luxembourg ; *Krier*, sœur Cécile, institutrice, Differdange ; *Krier* Nicolas, clerc de notaire, Luxembourg ; *Kuffer* Bernard, échevin, Cruchten ;

Lang Dominique, instituteur primaire supérieur, Dudelange ; *Lanners* Henri, brigadier des douanes, Belvaux ; *Lanser* Charles-Louis-Bernard, musicien de 1^{re} classe sergent-major ; *Laux*, sœur Agathe, institutrice, Weiswampach ; *Lennig* Nicolas, secrétaire de l'Ex-Militärverband, Luxembourg ; *Ley*, sœur Lidwine, institutrice, Schieren ;

Majerus Eugène, commandant des sapeurs-pompiers, Rumelange ; *Mandy*, sœur Anselme, institutrice, Rumelange ; *Mersch* Félix, ancien bourgmestre, Buschrodt ; *Mayers* Eugène, échevin, Schrondeweiler ; *Meyers* Jean-Pierre, échevin, Gœblange ; *Michels* Jean, employé d'usine, Dudelange ; *Molitor* Michel, instituteur, Munshausen ; *Mores* Georges, secrétaire communal de Bettendorf (Diekirch) ; *Moyen* Charles-Dominique, agent des postes de 2^e classe, Berchem ; *Muller* Joseph, instituteur, Schifflange ;

Neiers Jean, bedeau (suisse), Esch-s.-Alz. ; *Nepper*, sœur Berchmans, institutrice, Vianden ; *Netigen* Henri, brigadier de gendarmerie ; *Neuen* Pierre, concierge à l'école industrielle et commerciale, Luxembourg ; *Nockels* Jean, commandant des sapeurs-pompiers, Holzem ;

Olinger, sœur Hippolyte, institutrice, Pétange ;

Parmenier J.-P., machiniste, Esch-s.-Alz. ; *Pauly* Marguerite, institutrice, Luxembourg ; *Pleger* Jean, brigadier de police, Esch-s.-Alz. ; *Prevost* Dominique, chef-garde principal aux chemins de fer Prince Henri, Pétange ; *Prost* Joseph, ancien bourgmestre, Rambrouch ; *Probst* Nicolas, employé d'usine, Esch s.-Alz. ;

Quiring Jean, brigadier des douanes, Esch-s.-Alz. ;

Raus-Zeimet Jean-Pierre, président du corps des sapeurs-pompiers, Aspelt ; *Reding* Nicolas, membre-fondateur de la Société royale des anciens sous-officiers de l'Armée belge, Wasserbillig ; *Reiles* J.-B.-Grégoire, brigadier de gendarmerie ; *Remesch* Antoine, brigadier forestier, Bigonville ; *Reuland* Suzanne, institutrice, Limpertsberg ; *Reuter*, sœur Donatille, institutrice, Ettelbruck ; *Reuter* Jean-Nicolas, agent d'assurances, Mersch ; *Roden* Henri, employé, Luxembourg ; *Rolling* Jean-Pierre, instituteur, Bonnevoie ; *Roswinckel* Pierre, propriétaire, Greiveldange ; *Rumau* Charles, musicien de 1^{re} classe sergent-major ;

Sandter Jean, brigadier des douanes, Wasserbillig ; *Schau*, sœur Antonia, institutrice, Hollerich ; *Schau*, sœur Séraphine, institutrice, Hollerich ; *Scheeck* Hubert, commandant des sapeurs-pompiers, Rambrouch ; *Scheibel* Bernard, brigadier-chef de police, Esch-s.-Alz. ; *Schiltz* Nicolas, instituteur primaire supérieur, Larochette ; *Schlösser* Elise, sœur Cordula, garde-malades, Wiltz ; *Schmit* Félix, instituteur, Moutfort ; *Schmit* Henri, chef-cantonnier en retraite, Clervaux ; *Schmit* Nicolas, agréé principal aux chemins de fer Prince-Henri, Rodange ; *Schmit* Pierre, commandant des sapeurs-pompiers, Meispelt ; *Schmitz* J.-P., membre du comité de la Philharmonie municipale, Diekirch ; *Schneider* François, commandant des sapeurs-pompiers, Cap ; *Scholer* François, président de la Fédération des maîtres-maréchaux-ferrants et serruriers, Neudorf ; *Schons* Michel, maître de gymnastique au gymnase, Echternach ; *Schram* Jean, bourgmestre, Wintrange ; *Schuh* Hélène, institutrice, Rumelange ; *Schumacher* Albert, secrétaire communal, Arsdorf ; *Schumacher* François, instituteur, Medernach ; *Schutz* Joseph, instituteur, Tuntange ; *Schwachtgen* Nicolas, commandant hon. des sapeurs-pompiers, Strassen ; *Sinner* Joseph, employé de la Cour grand-ducale, Luxembourg ; *Steffes* Pierre, commandant des sapeurs-pompiers, Bech ; *Stein* Jean, musicien de 2^e classe, sergent-major hon. ; *Stoffel* Pierre, instituteur en retraite, Esch-s.-Alz. ; *Strauss* J.-P., échevin, Roodt (Septfontaines) ; *Strotz* Nicolas, échevin, Bigonville ; *Stumper* Cornelle, échevin, Weiler-la-Tour ;

Tanson Charles, surveillant de station aux chemins de fer Guillaume-Luxembourg, Rumelange ; *Theis* Guillaume, conseiller communal, Lipperscheid ; *Theison* Jean, maître de gymnastique au gymnase, Diekirch ; *Theisen* Virginie, institutrice, Esch-s.-Alz. ; *Theisen* Nicolas, ancien échevin, Merscheid ; *Thill* Jean, hôtelier, Kleinbettingen ; *Thimmesch* Henri, commandant des sapeurs-pompiers, Useldange ; *Thiry* Edouard, premier chef-garde aux chemins de fer, Prince Henri, Petange ; *Trausch* Jean, bourgmestre, Stolzembourg, *Tribou* François, musicien de 1^{re} classe, sergent-major ;

Van Verweke Marie, maîtresse de ménage, Luxembourg ;

Wagener Hubert, chef-facteur aux chemins de fer Guillaume-Luxembourg, Wasserbillig ; *Wagner-Niclou* Pierre, instituteur en retraite, Esch-s.-Alz. ; *Weber*, sœur Stephany, institutrice, Bonnevoie ; *Weiler* Michel, chef-cantonnier, en retraite, Vianden ; *Weinstz* Nicolas, brigadier de police, Esch-s.-Alz. ; *Weis* Jean, échevin, Manternach ; *Wolfring* Eugène, instituteur, Luxembourg ; *Wilhelmus* Pierre, instituteur, Berdorf ; *Winandy* J.-P., infirmier en chef à la maison de santé, Ettelbruck ; *Winter* Jean, chef-cantonnier, Redange-s.-Attert ; *Wolff* François, sous-assistant aux chemins de fer Guillaume-Luxembourg, Esch-s.-Alz. ; *Wolles* Henri, instituteur, Esch-s.-Alz. ;

Zeyen Jean-Pierre, maréchal-des-logis de gendarmerie ; *Zigrand-Wampach* Pierre, commandant des sapeurs-pompiers, Perlé ; *Zinnen* François, patron-serrurier, Luxembourg ; *Zoller* Pierre, instituteur, Bonnevoie.

f) la médaille en bronze :

à MM. *Ackermann* Pierre, maître-menuisier, membre de la Société Ste. Cécile, Luxembourg-Grund ; *André* Pierre, chef de section des sapeurs-pompiers, Feulen ; *Anen* Charles, ouvrier d'usine, Dudelange ; *Arendt* Nicolas, aide-concierge du Palais de justice, Luxembourg ;

Backes Michel, sapeur-pompier, Wasserbillig ; *Bastian* Bernard, cantonnier, Berbourg ; *Baum* Pierre I., ouvrier d'usine pensionné, Dudelange ; *Becker* Nicolas, sapeur-pompier, Esch-s.-Alz. ; *Bemtgen* Michel,

ouvrier d'usine, Dudelange ; *Berg-Schwall* Pierre, viticulteur, Grevenmacher ; *Bernard* Jean-Nicolas, facteur des postes, Perlé ; *Bettendorf* J.-B., sapeur-pompier, Luxembourg ; Madame *Bichel-Mockel*, ouvrière d'usine, Pulvermuhl ; *Bockeler* André, membre de l'Ex-Militärverband, Esch-s.-Alz. ; *Bohnenberger* Emile, clairon du corps des sapeurs-pompiers, Bech ; *Bouquet* Charles, ouvrier d'usine, Pulvermuhl ; *Bour* Urbain, brigadier-forestier, Bereldange ; *Bourgmeyer* J.-N., cantonnier en retraite, Hoscheid-Dickt ; *Brachmann* Jacques, sapeur-pompier, Feulen ; *Bremer* Nic., ouvrier, Luxembourg ; *Brimeyer* Jean, cantonnier, Fischbach ;

Claes Nicolas, sapeur-pompier, Weidingen ; *Cloos* Théodore, sous-brigadier des douanes, Born ; *Collignon* Nic.-Ch., facteur des postes, Luxembourg ; *Courtois* Jean, employé de la Cour grand-ducale, Luxembourg ;

Dardar Jean-Nic., facteur des postes, Rumelange ; *Daubach* Paul, membre de la Société St. Cécile, Kaundorf ; *Daubensfeld* Michel, cantonnier, Hovelange ; *Daubensfeld* Pierre, ouvrier à l'administration communale, Luxembourg ; *Denell* J.-P., membre de la Société Ste. Cécile, Kaundorf ; *Diederich* Nicolas, brigadier de police, Differdange ; Madame *Dostert-Bohnenberger*, sage-femme, Bech ; *Dreiling* Bernard-Henri, gendarme de 1^{re} classe ; *Dussier* Catherine, ouvrière d'usine, Pulvermuhl ;

Einsweiler Paul, employé des chemins de fer en retraite, membre de l'Ex-Militärverband, Holzem ; *Enders* Mathias, sapeur-pompier, Grevenmacher ; *Engeldinger*, sœur Constantia, ménagère de la Fondation Pescatore, Luxembourg ; *Engels* Nicolas, ouvrier d'usine, Dudelange ; *Erpelding* Antoine, surveillant, Siebenaler ; *Ewert* Jacques, chef-cantonnier, Septfontaines.

Feiereisen Jean, ouvrier d'usine, Dudelange ; *Fellen* Pierre, employé d'usine, Dudelange ; *Fonck* Mathias, sacristain honoraire, Kœrich ; *Frantzen* Jean, contre-maître, Wasserbillig ; *Friedrich* René, membre de la chorale d'église, Remich ; *Frisch* Jean, porte-drapeau du corps des sapeurs-pompiers, Rollingen (Mersch) ; *Frisch* Nicolas, brigadier de police, Esch-s.-Alz. ; *Frœhlinger* Jean, infirmier à la Maison de Santé, Ettelbruck ;

Gaasch Jean, ouvrier d'usine, Dudelange ; *Gaasch* Mathias, ouvrier d'usine, Dudelange ; *Galles* Michel, employé de la Cour grand-ducale, Luxembourg ; *Gaspar* Mathias, ouvrier d'usine, Wecker ; *Gaspesch* François, ouvrier d'usine, Esch-s.-Alz. ; *Gehlen* Pierre, ouvrier d'usine, Rollingergrund ; *Gengler* Henri, facteur des postes, Kleinbettingen ; *Gillet* Jean-Joseph, ouvrier, Niedercorn ; *Gœrgen* François, facteur des postes, Remich ; *Gonner* Jacques, ouvrier d'usine, Pulvermuhl ; *Gottal* Jean, chef d'équipe aux chemins de fer Guillaume-Luxembourg, Bettembourg ; *Graas* Joseph, brigadier de police, Differdange ; *Grethen* Michel, typographe, Luxembourg ; *Grethen* Nicolas, organiste, Kœrich ;

Hames J.-P., ouvrier d'usine pensionné, Dudelange ; *Hansen* J.-P., clairon du corps des sapeurs-pompiers, Rambrouch ; *Hartert* Pierre, sapeur-pompier, Schifflange ; *Hartz* Mathias, sacristain, Brandenbourg ; *Havelange* Nicolas, ouvrier, Esch-s.-Alz. ; *Heftrich* Mathias, facteur des postes, Dippach ; *Hengesch* Jean, installateur à l'administration communale de la ville de Luxembourg ; *Hensel* François, chef d'équipe aux chemins de fer Guillaume-Luxembourg, Luxembourg ; *Herschbach* Jean-Pierre, cantonnier, Lauterborn ; *Heuschling* Jacques, ouvrier, Mamer ; *Hoffmann* Maurice, employé d'usine, Dudelange ; *Hoffmann* Nicolas, ouvrier d'usine, Esch-s.-Alz. ; *Hottua* Jean, sapeur-pompier, Feulen ; *Howald* Pierre, ouvrier d'usine, Kayl ; *Husting* Henri, facteur des postes, Rédange-s.-Attert ;

Jacoby Jean, organiste, Schieren ; *Jacoby* J.-P., membre de la société de chant, Beckerich ; *Jaeger* Nicolas, cantonnier, Finsterthal ; *Jung* Alex, ouvrier d'usine, Dudelange ; *Jung* Pierre, garde-perron aux chemins de fer Guillaume-Luxembourg, Luxembourg ;

Kiefer Mathias, employé des chemins de fer, Wasserbillig ; *Kieffer* Jean, cantonnier, Elvange ; *Kieffer* Pierre, sous-brigadier des douanes, Rodange ; *Kies* Joseph, sapeur-pompier, Eich ; M^{me} Vve *Klein-Haas*, chef de station, Hespérange ; *Klein* Jean, sapeur-pompier, Feulen ; *Klepper* Alb., garde-forestier en retraite, Abweiler ; *Kneip* J.-P., facteur des postes, Wiltz ; *Koch* Pierre, sapeur-pompier, Feulen ; *Kohl* Pierre, brigadier-forestier, Dickweiler ; *Kohner* Pierre, sapeur-pompier, Useldange ; *Kommes* Jean-Pierre, cantonnier, Lintgen ; *Konsbruck* Jean, garde-champêtre-cantonnier, Berbourg ; *Koob* Pierre, garde-champêtre, appariteur, Bavigne ;

Lambertz J.-B., contre-maitre de l'usine à gaz de la ville de Luxembourg ; *Lamasch* Mathias, ouvrier, Dommeldange ; *Lang Michel*, sapeur-pompier, Keispelt ; *Lanners* Alexis, sous-brigadier des douanes, Ettelbruck ; *Lanners J.-N.* cantonnier, Kaundorf ; *Lauer J.-P.*, ouvrier d'usine, Wecker ; *Leitz* Mathias, concierge en retraite du gymnase, Echternach ; *Lentz* Henri, palissonneur, Walferdange ; *Lentz* Jean, porte-drapeau du corps des sapeurs-pompiers, Strassen ; *Leven* Léon, employé privé, Luxembourg ; *Limpach* Jean-Pierre, employé des chemins de fer en retraite, Wasserbillig ; *Linden* Joseph, brigadier-forestier, Dalheim ; *Linster* Pierre, aiguilleur aux chemins de fer e. r., Lintgen ; *Lommer* Jean, employé à l'administration communale de la ville de Luxembourg ; *Lorang J.-P.*, sapeur-pompier, Diekirch ; *Lorang J.-P.*, sapeur-pompier, Schifflange ; *Ludwig* Nic., chef-cantonnier, Walferdange ;

Majerus Dominique, cantonnier, Liefrange ; *Majerus* Mathias, facteur des postes, Mondorf-les-Bains ; *Maller* Nicolas, directeur de la société de chant Caecilia, Biver ; *Mamer* Nicolas, contre-maitre à l'usine à gaz de la ville de Luxembourg ; *Marnach* Michel, sapeur-pompier, Hoscheid *Martiny* Nicolas, ouvrier-menuisier, Luxembourg ; *Mathias* Madeleine, domestique, Boulaide ; *Mathias* Pierre, caissier du corps des sapeurs-pompiers, Esch-s.-Alz. ; *Marx* Michel, secrétaire du corps des sapeurs-pompiers, Leudelange ; *Medernach* Jean, sous-brigadier des douanes, Untereisenbach ; *Meisch* Albert, ouvrier, Luxembourg ; *Meiter* Nicolas, chef-cantonnier, Stegen ; *Mergen*, ouvrière, Luxembourg ; *Mersch* Henri, gendarme de 1^{re} classe ; *Michaely* Henri, employé des chemins de fer en retraite, Hollerich ; *Michels* Fr., chef-mineur, Dudelange ; *Michels* Suzanne, sœur Ambroise, sœur gardienne des établissements pénitentiaires, Luxembourg ; *Minette* Paul, facteur des postes, Diekirch ; *Momin* Clement, anc. sous-chef des sapeurs-pompiers de Bonnevoie ; *Mootz* Jean, préparateur au Laboratoire de chimie de l'école industrielle et commerciale de Luxembourg ;

Neiens Joseph, sapeur-pompier, Rumelange ;

Oberlinckels Nicolas, facteur des postes, Hosingen ;

Paulin Nicolas, ouvrier-mineur pensionné, Dudelange ; *Pauly* Pierre, ouvrier d'usine pensionné, Dudelange ; *Peiffer* Jean, chef de section des sapeurs-pompiers, Neudorf ; *Perrang* Th., cantonnier, Neudorf ; *Pierret* Dominique, facteur-garçon de bureau à la direction des postes ; *Pixius* Jacques, brigadier de police, Luxembourg ; *Poncelet* Michel, sapeur-pompier, Feulen ;

Recht Nicolas, sapeur-pompier, Mersch ; *Reckinger* Nicolas, cantonnier, Nothum ; *Reiners* Jean, garde-forestier, Crauthem ; *Reinesch* Nicolas, garde-champêtre, Liefrange ; *Reuland* Catherine, ménagère, Ettelbruck ; *Reuter* Nicolas, directeur de la société de chant, Mensdorf ; *Rippinger* Pierre, gendarme de 1^{re} classe ; *Rischar* Guillaume, garde-champêtre, cantonnier, Machtum ; *Rodange* Sophie, concierge, Luxembourg ; *Röder* Arthur, ouvrier d'usine, Luxembourg ; *Rolgen* Nicolas, chef de section des sapeurs-pompiers, Esch-s.-Alz. ; *Royer* Paul, cantonnier, Medernach ;

Seyler Antoine, gendarme de 1^{re} classe ; *Siebenaler* Etienne, ouvrier d'usine, Dudelange ; *Staudt* Edouard, employé de la Cour grand-ducale, Luxembourg ; *Steffen* J.-B., cantonnier de l'Etat en retraite, Erpeldange ; *Strasser* Nicolas, membre de la société Ste Cécile, Luxembourg-Grund ; *Schaaf* Jean, chef-cantonnier, Hamm ; *Schaeffer* Henri, agent de police, Esch-s.-Alz. ; *Schaus* Antoine, gendarme de 1^{re} classe ; *Schser* Nicolas, chef de section des sapeurs-pompiers, Wiltz ; *Scheiden* Henri, préposé-douanier, Belvaux ; *Scheuer* Guillaume, sapeur-pompier, Hoscheid ; *Schlessler* Joseph-Edouard, gendarme de 1^{re} classe ; *Schmit* Mathias, concierge, Rollingergrund ; *Schmit* Michel, gendarme de 1^{re} classe ; *Schmitt* Mathias, porte-drapeau de la société de chant de Gilsdorf ; *Schmitz* Edouard, agent de police, Diekirch ; *Schasser* Nicolas, chef de section des sapeurs-pompiers, Feulen ; *Schreiner* Thomas, sapeur-pompier, Feulen ; *Schumacher* Pierre, membre de la société Ste Cécile, Kaundorf ;

Thies Catherine, ménagère, Mamer ; *Thilges* Jean, mécanicien en chef de la Maison de santé, Ettelbruck ; *Thill* Michel, facteur des postes, Larochette ; *Thill* Nicolas, sapeur-pompier, Meispelt ; *Thill* Nicolas, brigadier de police, Dudelange ; *Thill-Gengler* Nic., couvreur, Septfontaines ; *Thill* Pierre, facteur des postes, Luxembourg ; *Thull* François, aiguilleur au chemin de fer Guillaume-Luxembourg, Wasserbillig ; *Tonnar* Jean, garde-forestier, Senningerberg ;

Urhausen Antoine, facteur des postes, Mersch ; *Urlings* N.-R., cantonnier, Drinklange ;

Wagener Nicolas, brigadier de police, Luxembourg ; *Wagner* Nicolas, garde-barrière au chemin de fer Guillaume-Luxembourg, Dudelange ; *Wagener* Jean, ouvrier mineur pensionné, Rumelange ; *Wanderscheid* J., ouvrier d'usine pensionné, Dudelange ; *Weber* Jean, garde-champêtre et appariteur en retraite, Asselborn ; *Weber* Michel, sous-brigadier des douanes, Luxembourg ; *Weber* Pierre, chef-cantonnier, Bonnevoie ; *Weiler* Nicolas, sacristain, Niederwampach ; *Weis* Nicolas, ouvrier d'usine, Dudelange ; *Weis* Nicolas, ouvrier d'usine, Wecker ; *Welter* Mathias, chef-cantonnier, Niederanven ; *Welter* Michel, brigadier de police, Luxembourg ; *Weyer* Mathias, facteur des postes, Grevenmacher ; *Wilmes* J.-P., cantonnier, Hupperdange ; *Winandy* Jean, sapeur-pompier, Feulen ; *Witry* Nicolas, sous-commandant de sapeurs-pompiers, Herborn ; *Wolff* J.-P., ouvrier d'usine, Dommeldange ;

Zeyen François, maître-menuisier, Brachtenbach ; *Zuchelt* Pierre, employé au Maréchalat de la Cour grand-ducale, Luxembourg.

Rectificatif. — Arrêté grand-ducal du 10 décembre 1934. — Par une erreur de texte, l'art. 1^{er} de cet arrêté dit que l'importation *des tissus de laine du n° 528 du tarif douanier* n'est plus subordonnée à la production préalable d'une autorisation spéciale. L'exemption de la licence d'importation ne porte en réalité que sur *les mousselines de laine reprises sous le n° 528 du tarif douanier* (ex 528). — 19 janvier 1935.

Avis. — Justice. — Par arrêté grand-ducal du 9 janvier 1935, MM. Albert *Goldmann*, Joseph *Schmit* et Victor *Kessler*, avocats-avoués à Luxembourg, sont nommés juges-suppléants près le tribunal d'arrondissement de Luxembourg.

Par arrêté grand-ducal du même jour, M. Léon *Schaus*, avocat-avoué à Luxembourg, est nommé attaché à la Direction générale de la justice pour le terme de trois ans.

Par arrêté grand-ducal du 18 janvier 1935, M. Léon *Ewert*, avocat-avoué à Luxembourg, est nommé juge-suppléant à la justice de paix du canton de Luxembourg.

Par arrêté grand-ducal du même jour, MM. Edouard *Heldenstein* et Jean-Pierre *Fischer*, avocats-avoués à Luxembourg, sont nommés attachés à la Direction générale de la justice pour le terme de trois ans. — 19 janvier 1935.

Avis. — Assurance-maladie. — Par arrêté de M. le Directeur général du travail et de la prévoyance sociale, en date du 14 janvier 1935, les modifications suivantes, apportées aux art. 17, 21 et 22 des statuts de la caisse régionale de maladie à Mersch, par décision de l'assemblée générale du 2 décembre 1934, sont approuvées.

Texte des modifications :

« Art. 17a, al. 2. — Bei Hausbehandlung gehen 20% der Kosten zu Lasten des Versicherten ; bei Erwerbsunfähigkeit, die über 6 Wochen hinaus dauert, sowie bei Spitalbehandlung übernimmt die Kasse die Gesamtkosten.

Art. 21. — Die Kasse gewährt den pflichtversicherten Mitgliedern als Mehrleistung für Zahnfüllung einen Zuschuß in Höhe der Mindestgebühr der Nr. 165a des amtlichen Honorartarifs, für Zahnersatz 18 Fr. pro Ersatzzahn, beide Leistungen jedoch für höchstens 10 Zähne.

Art. 22. — Die Kasse gewährt als Familienhilfe :

a) 50% der ärztlichen Behandlung, mit Ausschluß der Zahnbehandlung, sowie 50% der Kosten für Arzneimittel und Spitalverpflegung ;

b) bei einer Entbindung der Ehefrau eines Versicherten einen festen Kostenbeitrag von 150 Fr.

Voraussetzung für die Gewährung von Familienhilfe ist, daß der Versicherte der Kasse seit mindestens 6 Monaten angehört oder innerhalb der letzten 12 Monate während im Ganzen 6 Monate bei einer oder mehreren anderen Kassen auf Familienhilfe Anspruch hatte.

Vorstehende Aenderungen treten mit dem 1. Januar 1935 in Kraft. — 14 janvier 1935.

Avis. — Assurance-maladie. — Par arrêté de M. le Directeur général du travail et de la prévoyance sociale, en date du 14 janvier 1935, les modifications suivantes, apportées aux art. 18, 19 et 34 des statuts de la caisse de maladie « Hadir » à Differdange, par décision de l'assemblée générale du 19 décembre 1934, sont approuvées.

Texte des modifications :

« Art. 18. — An Mehrleistungen gewährt die Kasse für die Versicherten :

1. bis zu 20 Ersatzzähnen, einen Zuschuß von 20 Fr. pro Zahn.
6. eine Erhöhung des Krankengeldes auf zwei Drittel des Grundlohns ab 5. Woche der Erwerbsunfähigkeit.

Art. 19. — Die Kasse gewährt für die Familienangehörigen der Versicherten :

Ziff. 4 : ein Sterbegeld im Betrage der Hälfte des Sterbegeldes, das beim Tode des Versicherten geschuldet wäre, usw.

Art. 34. — Der Beitragssatz beträgt 3,9%.

Les modifications dont s'agit sortiront leurs effets à partir du 1^{er} janvier 1935. — 14 janvier 1935.

Avis. — Assurance-maladie. — Par arrêté de M. le Directeur général du travail et de la prévoyance sociale, en date du 14 janvier 1935, les modifications suivantes apportées aux art. 13, 21 et 37 des statuts de la caisse régionale de maladie à Wiltz, par décision de l'assemblée générale du 29 juillet 1934, sont approuvées.

Texte des modifications :

« Art. 13. — Die Kasse gewährt den auf Teilleistungen weiterversicherten Mitgliedern und ihren Familienangehörigen im Rahmen der statutarischen Bestimmungen, Arzt, Arznei, Sterbegeld und gegebenenfalls Krankenhauspflege.

Art. 21. — Die Kasse gewährt den pflichtversicherten Mitgliedern :

6. ab 4. Woche der Erwerbsunfähigkeit Krankengeld auch für die Sonntage und zwar ab 1. Sonntag der Erwerbsunfähigkeit.

Art. 37. — Die auf Teilleistungen weiterversicherten Mitglieder sind der Beitragsklasse 2 zugeteilt.

Les modifications dont s'agit sortiront leurs effets à partir du 1^{er} janvier 1935 ; celle concernant l'art. 37 ne sera valable que pour un an. — 14 janvier 1935.

Avis. — Association syndicale. — Conformément à l'art. 10 de la loi du 28 décembre 1883, il sera ouvert du 24 janvier au 7 février 1935, dans la commune de Leudelange, une enquête sur le projet et les statuts d'une association à créer pour la construction de six chemins d'exploitation aux lieux dits : « Bei der Diffschgrächt », « auf der Schlimchen », « am Ehs », « Auf Stackels », « Sporkels », « Hunnefeldgen » etc. à Leudelange.

Le plan de situation, le devis détaillé des travaux, un relevé alphabétique des propriétaires intéressés, ainsi que le projet des statuts de l'association sont déposés au secrétariat communal de Leudelange, à partir du 24 janvier prochain.

M. Eugène *Kremer*, membre de la Chambre d'agriculture à Rœdgen, est nommé commissaire à l'enquête. Il donnera les explications nécessaires aux intéressés, sur le terrain, le jeudi, 7 février prochain, de 9 à 11 heures du matin, et recevra les réclamations le même jour, de 2 à 4 heures de relevée, dans la salle d'école à Leudelange. — 17 janvier 1935.